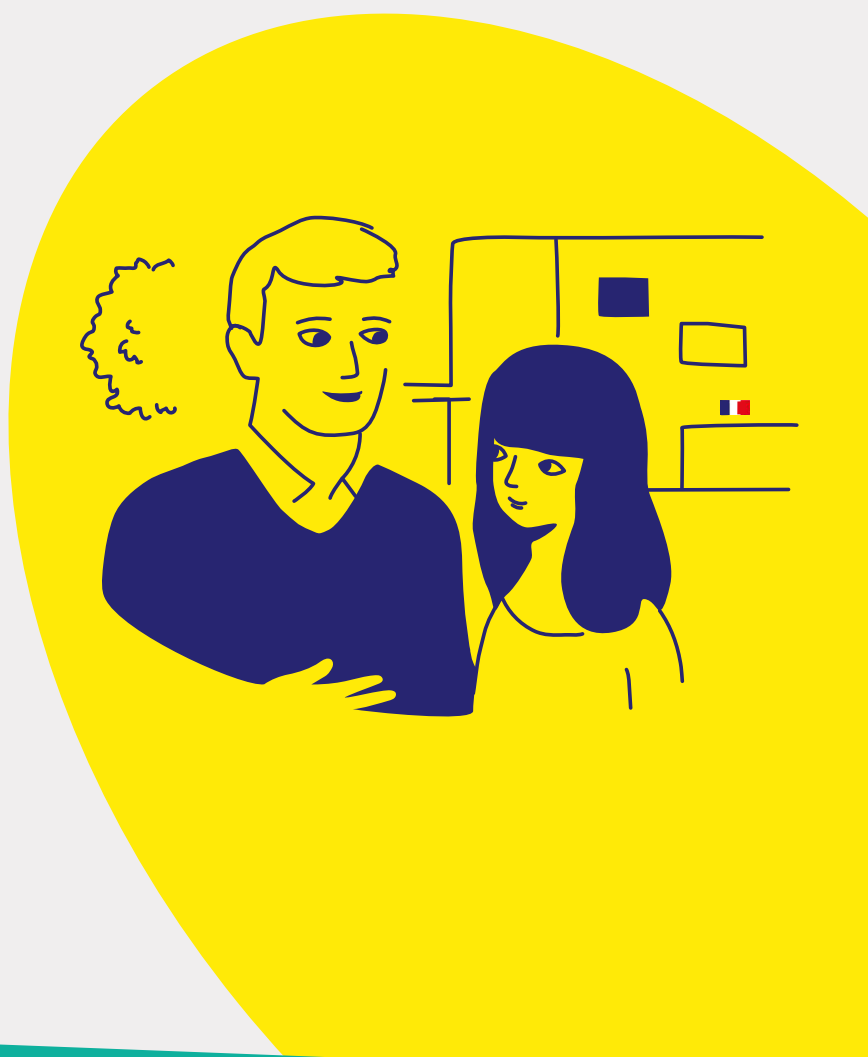




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE PARENTS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



Juin 2025

Document réalisé par la *mission de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire (MPVMS)* avec le concours des académies de Grenoble, Lille, Martinique, Nice, Strasbourg, Toulouse et Versailles.

SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
100 % Prévention.....	3
100 % Détection	3
100 % Solutions	3
RÔLE DES PARENTS AMBASSADEURS.....	3
Profil.....	4
Processus de désignation	4
Durée.....	4
FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT.....	4
Parcours de formation	4
ENGAGEMENT	4
Accompagnement.....	5
ORGANISATION ET PILOTAGE.....	5
ANNEXE	6
Charte d'engagements mutuels dans le cadre du dispositif parents ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement à l'école	6

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le harcèlement en milieu scolaire est une problématique majeure qui touche 5,1 % des élèves selon l'enquête harcèlement 2023 de la DEPP, avec des conséquences graves sur leur santé, leur réussite scolaire et leur bien-être.

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en place le programme de lutte contre le harcèlement à l'École (Phare) qui mobilise l'ensemble de la communauté éducative avec pour objectif d'offrir à nos élèves un environnement scolaire plus sûr et bienveillant.

Les parents d'élèves jouent un rôle clé dans la prévention du harcèlement en milieu scolaire. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de leurs enfants et sont également le point de relais avec les équipes éducatives. Les établissements engagés dans Phare peuvent instituer des « parents ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement » pour faciliter les échanges entre les établissements et les familles. Cette action est obligatoire pour les établissements souhaitant obtenir le label Phare de niveau 3.

Les parents ambassadeurs ont pour rôle de :

- prévenir le harcèlement en sensibilisant les familles au phénomène ;
- détecter les situations : identifier les signes de harcèlement et orienter les parents des élèves victimes, auteurs et témoins vers les personnels et ressources appropriés ;

- favoriser une communication constructive entre les parents et l'établissement ;
- contribuer à créer un environnement serein pour tous.

Le présent guide et une charte d'engagements mutuels encadrent ce dispositif de parents ambassadeurs pour garantir son efficacité. Les premières expériences montrent que cette collaboration apporte des améliorations notables au climat scolaire de l'école ou de l'établissement.

RÔLE DES PARENTS AMBASSADEURS

Le rôle des parents ambassadeurs se décline en **trois axes principaux**.

100 % PRÉVENTION

Les parents ambassadeurs jouent un rôle actif dans la **sensibilisation** et la **diffusion des informations**, accompagnés des membres de l'équipe Phare.

- **Actions concrètes :**
 - relayer les actions de prévention menées par l'école ou l'établissement (ex : dispositif Phare, journée Non au harcèlement) ;
 - participer à des événements : réunions de rentrée, portes ouvertes, cafés des parents ;
 - diffuser les contacts utiles : contacts de l'école ou de l'établissement, ligne académique de signalement, numéro national opéré par l'association e-Enfance (3018) ;
 - participer à la création de supports : clips vidéo, ateliers de communication.

100 % DÉTECTION

Les parents ambassadeurs sont particulièrement attentifs aux signaux faibles de harcèlement entre élèves.

- **Actions concrètes :**
 - accueillir les préoccupations des familles et les orienter vers les personnels ressources de l'école ou de l'établissement ;
 - distribuer des outils de prévention comme le flyer « le harcèlement, il faut en parler pour en sortir » ou des supports réalisés en collaboration avec l'équipe Phare de l'école ou l'établissement.

Point d'attention : les parents ambassadeurs ne doivent en aucun cas s'impliquer dans le traitement des situations de harcèlement. S'ils identifient une situation en cours, ils doivent alerter au plus vite la direction de l'école ou de l'établissement et/ou les équipes Phare qui prendront en charge le traitement de cette situation.

100 % SOLUTIONS

Les parents ambassadeurs orientent les familles vers les solutions existantes, élaborées avec la direction de l'école ou de l'établissement et les équipes Phare, **sans intervenir directement**.

- **Actions concrètes :**
 - renseigner les parents d'élèves sur la mise en œuvre du dispositif Phare dans l'école ou l'établissement ainsi que sur le protocole national de traitement et de suivi d'une situation de harcèlement ;
 - expliciter les phénomènes de harcèlement et de cyberharcèlement pour mieux accompagner les familles dans la recherche de solutions face à une situation ;
 - s'assurer que l'école ou l'établissement a connaissance de la situation ;
 - veiller à la qualité des relations entretenues par les familles et l'école ou l'établissement (exemple : éviter les médiations entre parents sans encadrement).

ENGAGEMENT

PROFIL

- Être le responsable légal d'au moins un élève de l'école ou de l'établissement.
- Adhérer à la politique de lutte contre le harcèlement mise en place dans l'école ou l'établissement.
- Être volontaire.
- Faire preuve d'écoute et de sens du dialogue.

PROCESSUS DE DÉSIGNATION

- Entretien avec la direction de l'école ou de l'établissement et/ou un membre de l'équipe Phare.
- Constitution d'un groupe de **deux parents au minimum**.
- **Signature obligatoire d'une charte mutuelle d'engagements, précisant :**
 - la confidentialité des informations recueillies ;
 - l'obligation de formation ;
 - les limites du rôle d'ambassadeur (**aucune médiation directe**).

Point d'attention : il est souhaitable qu'un parent ambassadeur dont l'enfant serait impliqué dans une situation de harcèlement se mette en retrait de son rôle d'ambassadeur le temps de la résolution de la situation.

DURÉE

- Une année scolaire.
- Possibilité de renouvellement dans des conditions précises, définies par la direction de l'école ou de l'établissement.

Exemple : renouvellement après bilan de fin d'année et entretien avec la direction de l'école ou de l'établissement.

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

La formation des parents ambassadeurs est essentielle pour garantir l'efficacité du dispositif.

PARCOURS DE FORMATION

1. **Formation à distance :** suivi du [parcours d'autoformation du Cned](#) pour les fondamentaux.
 - 1 – Comprendre le phénomène de harcèlement entre élèves
 - 2 – Comment prévenir le harcèlement à l'école ?
 - 3 – Comment repérer les signaux faibles et signaler des faits de harcèlement ?
 - 4 – Comment faire cesser le harcèlement ?

Durée : une heure.

2. Formation en présentiel : en complément du module du Cned, une formation est mise en place par la direction de l'école ou de l'établissement et l'équipe Phare (dans les établissements du 2^d degré, les élèves ambassadeurs peuvent également y contribuer) :

- **Atelier 1 :** Le phénomène de harcèlement entre élèves
- **Atelier 2 :** Actions et protocoles locaux pour permettre de mieux signaler et prévenir les situations de harcèlement.
- **Atelier 3 :** Rôle du parent ambassadeur : étude de cas et simulations.

ACCOMPAGNEMENT

Les parents ambassadeurs peuvent contacter en cas de besoin la direction de l'école ou de l'établissement et l'équipe Phare.

ORGANISATION ET PILOTAGE

La direction de l'école ou de l'établissement, pilote du dispositif Phare, décide de la création d'un groupe de parents ambassadeurs. De même, la direction de l'école ou de l'établissement peut décider de suspendre le dispositif à tout moment.

- **Responsabilités :**
 - Le directeur d'école ou le chef d'établissement pilote le dispositif.
 - Les parents ambassadeurs s'impliquent dans la politique de lutte contre le harcèlement mise en place par l'école ou l'établissement.
- **La fréquence des réunions** est à déterminer avec l'équipe Phare
Exemple : **1 réunion par trimestre** pour organiser et évaluer les actions dans l'école ou l'établissement.

ÉVALUATION

L'efficacité du dispositif sera évaluée chaque année selon plusieurs **critères** :

- **participation active** des parents ambassadeurs ;
- **impact concret** sur les élèves (réduction des cas signalés, amélioration du climat scolaire).

ANNEXE

CHARTRE D'ENGAGEMENTS MUTUELS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARENTS AMBASSADEURS DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Cette charte peut être adaptée au contexte local.

PRÉAMBULE

Le harcèlement en milieu scolaire est une problématique qui requiert une mobilisation collective. Cette charte vise à encadrer les actions des parents ambassadeurs contre le harcèlement à l'école, en partenariat avec l'équipe éducative, pour sensibiliser, prévenir et intervenir face au harcèlement à l'école.

ENGAGEMENTS DES PARENTS AMBASSADEURS

1. Collaboration avec l'établissement scolaire

- 1.1. S'entretenir régulièrement avec la direction de l'école ou de l'établissement
- 1.2. Travailler en lien étroit avec l'équipe Phare pour identifier les besoins et adapter les actions.

2. Formation

- 2.1. Participer à la formation obligatoire pour être parent ambassadeur.
- 2.2. Assister aux formations sur le harcèlement en milieu scolaire organisées par l'école ou l'établissement.
- 2.3. S'informer sur les ressources existantes au local et au national (protocole national, numéros d'aide, outils pédagogiques).

3. Rôle de médiation et d'écoute

- 3.1. Offrir une écoute bienveillante aux parents et élèves demandeurs.
- 3.2. Orienter les situations signalées vers les personnels désignés lors de la formation.

4. Respect et confidentialité

- 4.1. S'engager à respecter la confidentialité des informations échangées.
- 4.2. Considérer toutes les situations de manière neutre et impartiale, sans jugement.

5. Participation aux actions de prévention

- 5.1. Contribuer à l'organisation et à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation dans le cadre du dispositif Phare (conférences, ateliers, campagnes de prévention).

- 5.2. Encourager le dialogue entre élèves, parents et enseignants sur le sujet du harcèlement.
- 5.3. Soutenir les initiatives prises par l'école ou l'établissement pour améliorer le climat scolaire.

ENGAGEMENTS DE L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

6. Soutien et accompagnement

- 6.1. Former et accompagner les parents ambassadeurs dans leurs missions.
- 6.2. Fournir les ressources nécessaires aux parents ambassadeurs pour leur permettre de mener à bien leurs actions (espaces d'échange, documentations, contacts utiles).

7. Reconnaissance du rôle des parents ambassadeurs

- 7.1. Valoriser l'implication des parents ambassadeurs dans la lutte contre le harcèlement.
- 7.2. Assurer une communication régulière et transparente sur les avancées et les difficultés rencontrées.
- 7.3. Inviter les parents ambassadeurs à participer au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).

ENGAGEMENTS COMMUNS

8. Évaluation et suivi

- 8.1. Réaliser une évaluation régulière des actions mises en œuvre.
- 8.2. Ajuster les pratiques en fonction des retours et des besoins identifiés.
- 8.1. Faire un bilan annuel qualitatif et quantitatif en fin d'année scolaire.

9. Promotion d'un climat scolaire serein

- 9.1. Participer à un environnement scolaire inclusif, respectueux et solidaire.
- 9.1. Contribuer à développer le sentiment d'appartenance au sein de l'école ou de l'établissement.

SIGNATURE

Cette charte est signée pour l'année scolaire par les parties engagées afin de formaliser leur volonté commune de lutter contre le harcèlement en milieu scolaire.

Pour le parent ambassadeur

Fait à _____
le _____

Nom : _____

Signature : _____

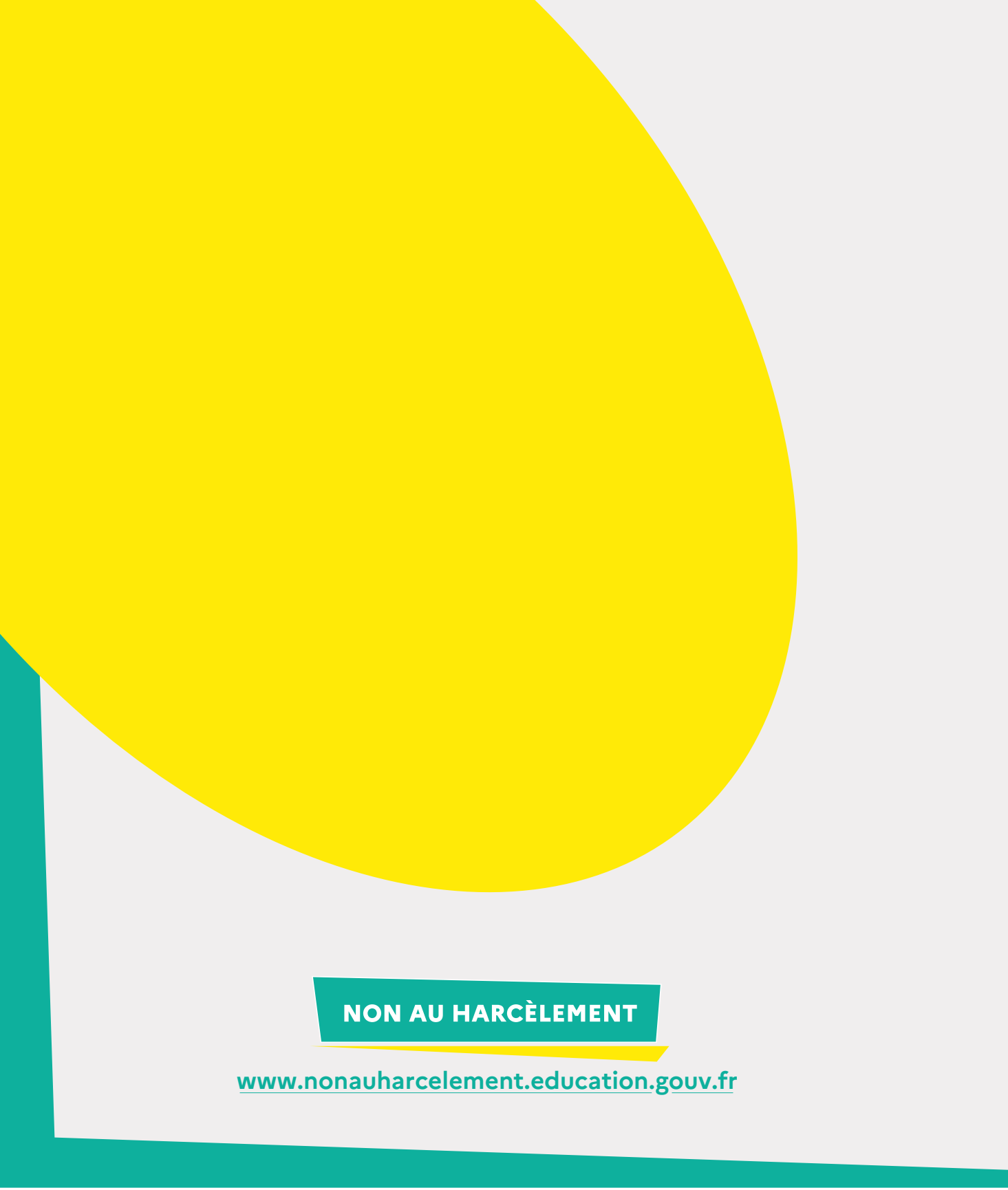
Pour l'école ou l'établissement scolaire

Fait à _____
le _____

Nom du représentant : _____

Fonction : _____

Signature : _____



NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr